

## APPEL A CANDIDATURES DOTATION COMPLEMENTAIRE SAAD GRILLE D'INSTRUCTION DES PROJETS

## Objectifs priorisés par le Département d'Eure-et-Loir :

- Axe 1 1 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- Axe 1 2 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
- Axe 1 3 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- Axe 2 1 : Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- Axe 2 2 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées
- Axe 3 1 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

Chaque critère relatif à la cohérence du projet dans son intégralité est coté de 0 à 3 : 0 signifie que le SAAD ou le projet ne répond pas au critère ; 3 signifie que le SAAD ou le projet répond pleinement aux critères. Les cotations 1 et 2 permettent de définir les niveaux intermédiaires.

1 – CRITERES RELATIFS A LA COHERENCE DU PROJET DANS SON INTEGRALITE	NOTES
Le SAAD répond aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAAD (Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de prestation, projet de service – Cf cahier des charges national)	
Les moyens et modalités de réalisation du projet prennent en compte les spécificités du public visé (Par exemple : âge, lieu de vie, interculturalité, sexe, capacités, pathologie)	
Le coût des actions par rapport aux nombres de bénéficiaires est estimé au regard de l'action proposée (Par exemple : budget prévisionnel détaillé, clair et cohérent par rapport au projet ; coût de l'action raisonnable au regard du dimensionnement)	
Capacités des ressources humaines pour le projet (Par exemple : moyens humains et compétences suffisants pour mettre en place l'action ; à défaut, possibilités d'évolution explicitées : recrutement, recours à un prestataire externe Moyens financiers suffisants pour mettre en place l'action (autofinancement) ; à défaut, évolutions ou cofinancements réalistes explicités.)	
Certaines actions sont financées par d'autres organismes (CARSAT, CNSA, conférence des financeurs, MSA)  Echelle d'évaluation : Financée entre 0 et 25% = 0, de 26% à 50% = 1, de 51% à 75% = 2, au-delà de 75% = 3	
Le tarif horaire appliqué par le SAAD correspond au moins à son prix de revient (couverture de l'ensemble de ses dépenses) (oui = 3 / non = 0)	
NOTE GLOBALE POUR LA COHERENCE DU PROJET	

Chaque critère relatif aux objectifs est coté de 0 à 3 : 0 signifie que la ou les actions de l'objectif ne répondent pas aux critères ; 3 signifie que la ou les actions répondent pleinement aux critères. Les cotations 1 et 2 permettent de définir les niveaux intermédiaires.

2 – CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS	NOTES					
	Axe 1-1	Axe 1-2	Axe 1-3	Axe 2-1	Axe 2-2	Axe 3-1
Repérage des personnes et conformité au public cible						
(Par exemple : moyens et méthodologie mis en œuvre pour repérer le public visé et le mobiliser ;						
moyens et modalités de réalisation du projet prenant en compte les spécificités du public visé : âge,						
lieu de vie, interculturalité, sexe, capacités, pathologie)						
Périmètre géographique						
(Par exemple : périmètre clairement identifié et justifié par le SAAD)						
Contenu et méthodologie de la conception et de la réalisation de l'action						
(Par exemple : description du contenu des actions, de la méthodologie employée pour la construction,						
le cas échéant recours à des référentiels, utilisation d'outils de suivi)						
Pertinence du format du projet						
(Par exemple : format d'action adapté à l'objectif ciblé, fréquence des actions réaliste et adaptée au						
public visé, etc.)						
Faisabilité et simplicité de mise en œuvre (Par exemple : faisabilité du projet sur le plan technique)						
(Fai exemple : laisabilite du projet sur le plan technique)						
Détail du coût et du mode de financement de l'action ciblée						
Présence d'une stratégie de communication adaptée au public, au personnel, aux						
partenaires extérieurs						
Planification du projet						
(Par exemple : calendrier prévisionnel du projet clairement établi et compatible avec le projet)						
Système de télégestion existant et/ou capacités du SAAD à fournir des indicateurs						
fiables et vérifiables						
Pertinence des critères d'évaluation des résultats						
(Par exemple : objectifs clairs et résultats attendus bien définis : critères d'évaluation adaptés au						
projet, outils d'évaluation explicitées et adaptées au projet : capacité à réaliser des données						
statistiques en vue d'une évaluation)						
NOTE GLOBALE POUR CHAQUE OBJECTIF						

NOTE GLOBALE DES CRITERES 1 ET 2	NOTE GLOBALE	COEFFICIENT	NOTE FINALE
1 - Critères relatifs à la cohérence du projet dans son intégralité	/18	8	/144
2 - Critères relatifs aux objectifs	/180	1	/180
	/324		
	/20		